Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

PEROXAN BP-Pulver 30 W · Nom du produit:

S4Y3-Y0J9-V00S-DDSY

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Initiateur de réaction

Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH

Hilfsstoffe für industrielle Prozesse

Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50

Service chargé des

renseignements:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. G

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



Danger





GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement

Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

phtalate de dicyclohexyle peroxyde de dibenzoyle

· Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360D Peut nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter de respirer les poussières. · Conseils de prudence P261

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de P280

protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ P501 nationale/internationale.

· Indications complémentaires: Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PRT· Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 30 W

(suite de la page 1) · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien 84-61-7 phtalate de dicyclohexyle Liste I; II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Composants dangereux:		
CAS: 84-61-7 EINECS: 201-545-9 Numéro index: 607-719-00-4 Reg-No.: 01-2119978223-34		25-30%
CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Numéro index: 617-008-00-0 Reg-No.: 01-2119511472-50		25-30%
· SVHC 84-61-7 phtalate de dicycloh	exyle	
· Indications complémentair	res: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les

troubles persistent, consulter un médecin. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés 4.3 Indication des éventuels

soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Movens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité:

Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Si la tempèrature continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 2)

Date d'impression: 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 30 W

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettovage:

Assurer une aération suffisante.

Nettoyage mècanique et l'èliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de

protection respiratoire.

Laver bien les mains avant de taire une pause ou à la fin du travail.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier le acides concentres, les alkalis, les

accelerateurs (sels des meteaux lourdes et amines). Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser Eviter les chocs et les frictions.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Eviter les chocs et les frictions.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif. La matière/le produit est un comburant à l'état sec.



Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

· Stockage:

Exigences concernant les

lieux et conteneurs de

stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

Stockage nécessaire dans un local collecteur.

· Température de stockage recommandée (Pour maintenir

max.: +30 °C le qualité): 5.2

Classe de stockage:

7.3 Utilisation(s) finale(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles. particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

VL Valeur à long terme: 5 mg/m³

· DNEL

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

Dermique | DNEL Longterm System | 0,5 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire DNEL Longterm System 35,2 mg/m3 (Worker)

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 30 W

(suite de la page 3) 94-36-0 peroxyde de dibenzoyle DNEL Longterm System 2 mg/kg bw/day (General population) Dermique DNEL Longterm System 13,3 mg/kg bw/day (Worker) Inhalatoire DNEL Longterm System 39 mg/m3 (Worker) · PNEC 84-61-7 phtalate de dicyclohexyle PNEC Marinewater sed 0,106 mg/kg sed dw **PNEC Freshwater** 0,004 mg/l (AF 50) PNEC Freshwater sed 1,06 mg/kg sed dw PNEC Soil 0,21 mg/kg soil dw PNEC STP 10 mg/l (AF 10) **PNEC Marinewater** 0 mg/l (AF 500) 94-36-0 peroxyde de dibenzoyle PNEC Marinewater sed 0,001 mg/kg sed dw **PNEC Freshwater** 0,00002 mg/l (AF 50) PNEC Freshwater sed 0,013 mg/kg sed dw PNEC STP 0,35 mg/l

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques

PNEC Marinewater

appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

0,000002 mg/l (AF 500)

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

· Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la

catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

· Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile Néoprène

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

BE/FR

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 30 W

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

 9.1 Informations sur les 	propriétés physique	es et chimiques essentielles
----------------------------------------------	---------------------	------------------------------

· Indications générales

· Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

· Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

·Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: · Supérieure:

Point d'éclair

· Température de décomposition:

· pH

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

 Dynamique: Solubilité

· l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité:

· Densité relative

· Masse volumique à 20 °C: Densité de vapeur:

· Caractéristiques des particules

Blanchâtre Caractéristique

Non déterminé. Non applicable.

Non applicable.

Peut provoquer un incendie.

Non déterminé. Non déterminé. Non applicable. +60 °C (SADT) Non applicable.

Non applicable. Non applicable.

Non déterminé. non déterminée Non applicable.

Non déterminée. Non déterminé. 780 kg/m³ Non applicable.

Voir point 3.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'inflammation:

Propriétés explosives:

Changement d'état

Taux d'évaporation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Poudre

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Non déterminé.

Non applicable.

néant

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au

contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· Explosibles désensibilisés

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 30 W

· 10.2 Stabilité chimique

 Décomposition thermique/ conditions à éviter:

(suite de la page 5)

La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition autoaccélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Décomposition spontannée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés,

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

10.4 Conditions à éviter

· 10.5 Matières incompatibles:

10.6 Produits de décomposition

dangereux: · Indications complémentaires:

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone Aucun produit de décomposition dangéreux en cas de stockage et de manipulation conformes.

Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de

et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

réaction pour les situations d'urgence.

Dècomposition autoaccèlèrèe à (SADT).

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut nuire au fœtus.

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

· Mutagénicité sur les cellules germinales

· Cancérogénicité · Toxicité pour la reproduction

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

exposition unique Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT)

- exposition répétée Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

Liste I; II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

EC50 / 72h | 0,0711 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

LC50 / 96h 0,0602 mg/l (oncorhynchus mykiss)

EC50 / 48h | 110 mg/l (daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

· Degré d'élimination:

· Classification:

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

Dégradabilité (Facilement biodégradable)

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 30 W

(suite de la page 6)

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 D)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

84-61-7 | phtalate de dicyclohexyle | 4,82 (25 °C)

94-36-0 | peroxyde de dibenzoyle | 3,2 (20 °C)

· Facteur de bioconcentration (FBC)

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

• vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique

11.

· 12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles. Très toxique chez les poissons.

· Remarque:

· Autres indications écologiques:

• Indications générales: Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet: Élimination conformément à la legislation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en

matière d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
	L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
	(DIBENZOYL PEROXIDE), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
	(DIBENZOYL PEROXIDE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



Classe
 Étiquette
 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
 9

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 30 W

(suite de la page 7)

	(suite de la page
· IMDG, IATA	
· Class · Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : PEROXYDE DE DIBENZOYLE
· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR): Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS:	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F
· Stowage Category · Stowage Code	A SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instrume de l'OMI	ents Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

100 t

relatives au seuil bas Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut

200 t **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006**

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 30

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 12 (remplace la version 11) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BP-Pulver 30 W

(suite de la page 8)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

phtalate de dicyclohexyle

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H410

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

technique:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Contact: Tel: +49 2871 9902-0

E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version

précédente:

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PBT: Persistent, Bloaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bloaccumulative Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B Org. Perox. G: Peroxydes organiques – Type G

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

BE/FR -